

RAPPELLE À LA RÉALITÉ – RELEVER LA BARRE? UNE PROPOSITION MODESTE

« **Lorsqu'ils entreprennent une restructuration radicale et systémique, nous nous attendons à ce que les décideurs utilisent les meilleures informations disponibles pour éclairer leur prise de décision.** » Thompson et Rutkowski

Le NSTU a fait appel à des experts externes pour effectuer une analyse exploratoire du rapport Glaze, *Relever la barre*. M. Greg Thompson, professeur agrégé et conseiller à la Faculté d'éthique de la recherche à l'Université de technologie du Queensland en Australie, et M. David Rutkowski, professeur agrégé de politique éducative et de recherche pédagogique à l'Université d'Indiana aux États-Unis, nous ont fourni une analyse sur le rapport Glaze, *Relever la barre? Une proposition modeste*. Dans leur analyse, ils ont critiqué le rapport de Mme Glaze et ont formulé des suggestions pour aller de l'avant.

Accent mis sur la gouvernance plutôt que sur le rendement des élèves

- Le rapport de Mme Glaze prétend se concentrer sur les principes du rendement des élèves. Or, il est axé sur l'administration et la gouvernance.
- Mme Glaze affirme : « Même si le rendement des élèves ne peut sans doute pas être directement lié à l'administration et à la gouvernance, je crois fortement qu'il l'est. » (p. 14)
- Dissoudre les conseils scolaires en raison d'une **croyance** ne constitue pas une assise solide pour une restructuration radicale du système d'éducation de la Nouvelle-Écosse.
- Les solutions proposées devraient être fondées sur des données probantes et non sur l'opinion de la chercheuse.
- Mme Glaze n'a pas tenté de montrer comment chaque recommandation particulière améliorera le rendement, l'équité et l'excellence des élèves.

Préoccupations relatives à la recherche

- L'enquête comportait trois questions. Pour ce qui est de la conception de l'enquête, les questions utilisées étaient tendancieuses, ce qui peut biaiser les réponses.
- La question 1, « Quels changements d'ordre administratif proposeriez-vous pour le système éducatif en vue de faire en sorte que ce système se concentre sur les besoins des élèves? », suppose que des changements doivent être apportés et a persuadé certains participants de croire que des changements étaient nécessaires. Les répondants qui auraient pu penser que le système est bien tel qu'il est n'ont pas eu l'occasion de faire des commentaires.
- L'utilisation d'échantillons de volontaires comme base de recherche ne représente pas la population générale.
- Aucune donnée démographique n'est fournie relativement à l'enquête. Nous nous attendrions à ce que Mme Glaze nous indique :
 - combien de répondants étaient des enseignants et des directeurs d'école travaillant dans des écoles de la Nouvelle-Écosse;
 - combien de répondants étaient des parents d'enfants fréquentant des écoles de la Nouvelle-Écosse;
 - où vivaient les répondants;
 - quels conseils scolaires représentaient les répondants;
 - quel pourcentage des répondants ont déclaré être Acadiens, francophones, Mi'kmaq et Afro-Néo-Écossais.

Préoccupations relatives à l'analyse des données

- Aucune preuve n'est fournie quant à la façon dont les données recueillies dans le cadre des consultations ont été analysées de façon systématique.
- Il n'est pas expliqué clairement comment 1 500 réponses, multipliées par trois questions avec la possibilité de réponses multiples, ont été recueillies, regroupées et organisées en thèmes.



- Le rapport de Mme Glaze ne montre pas comment les résultats éclairent les interprétations menant à 22 recommandations.
- « Il n'est pas clair de quelle façon les recommandations reflètent les données probantes recueillies dans le cadre de l'enquête. Par exemple, les données probantes justifiant la recommandation d'abolir les conseils scolaires semblent reposer sur deux citations à la page 22, compensées par une autre citation à la même page... »

p. 22 « Il faudrait dissoudre les conseils scolaires élus et les remplacer par des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation travaillant de concert avec les conseils d'école consultatifs, qui (à leur tour) livreraient les commentaires directs des élèves, des parents, des enseignants et de la collectivité sur l'éducation publique... Nous avons besoin d'une approche nouvelle. »

p. 22 « Les conseils scolaires élus ne jouent désormais qu'un rôle très modeste. On semble donner de plus en plus de pouvoirs aux titulaires de ces postes, occupés en général par des personnes qui possèdent peu d'expérience en éducation, sinon aucune... mis à part le fait qu'elles ont jadis fréquenté elles-mêmes l'école. Je pense qu'on pourrait facilement éliminer les postes élus. On pourrait aussi réduire le nombre de postes des bureaux centraux et les combiner à l'échelle de la province. Une telle mesure assurerait par ailleurs une certaine uniformité d'une région à l'autre, car il peut actuellement exister beaucoup de différences dans les procédures et le fonctionnement d'une région à l'autre. »

Citation de compensation à la p. 22 : « La politique joue un rôle prononcé en éducation, comme nous l'avons observé au cours des récentes élections. Les conseils constituent un facteur de stabilisation parce qu'ils ne sont affiliés à aucun parti politique. Je veux être assuré que je peux avoir accès à un intervenant local qui comprend l'école et le milieu de mes enfants, si jamais j'ai besoin d'un arbitre entre moi et mon école. »

- Le court délai dans lequel 91 consultations ont eu lieu en trois semaines est préoccupant. Il semble que les directeurs d'école et les enseignants actifs ont été négligés dans ces consultations.
- Mme Glaze affirme que 187 membres et employés de huit conseils scolaires et de l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse (ACSNE) ont été consultés dans le rapport, mais nous n'avons trouvé aucun élément de preuve à cet effet.

Résumé et suggestions d'action

- MM. Thompson et Rutkowski suggèrent que le présent rapport soulève de nombreuses préoccupations, particulièrement en ce qui concerne les méthodes de recherche et l'accès aux données sur les résultats.
- Le public devrait craindre que ce rapport ne serve à justifier une restructuration radicale et systémique.
- Les Néo-Écossais devraient exiger que les décideurs utilisent les meilleures informations possible pour éclairer leurs décisions politiques.
- Le rapport de Mme Glaze devrait, au mieux, être traité comme une étude préliminaire de perspectives choisies sur des questions auxquelles tiennent certains intervenants en éducation.
- Mme Glaze cerne des questions qui méritent d'être approfondies. Elle doit fournir davantage de preuves à l'appui des recommandations qu'elle a formulées dans le rapport Relever la barre.
- Les recommandations doivent être étayées par des preuves plutôt que par des opinions.
- Les enjeux élevés associés à ces recommandations constituent une réforme majeure du système d'éducation. Avant d'aller de l'avant, les méthodes et les données devraient être rendues publiques pour qu'un intervenant indépendant puisse réanalyser les données pour s'assurer que les conclusions sont valides et fiables.

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le gouvernement devraient se méfier de l'emprunt de politiques, où les autorités se contentent de transposer directement les politiques d'autres systèmes. Avant d'importer des solutions politiques pour résoudre des problèmes complexes, le ministre doit faire participer les diverses communautés d'intervenants multiples à l'établissement d'un consensus et utiliser une solide base de recherche pour choisir les réformes qui seront les plus bénéfiques. La Nouvelle-Écosse doit établir un engagement commun envers l'éducation dans l'intérêt supérieur de tous les élèves.



Le 20 février 2018